

**RAPPORT DE GESTION DU TRÉSORIER***RAPPORT DE ERIC LE ROL, TRESORIER FEDERAL***EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2020**

Aux membres de l'Assemblée Générale,

Conformément à la loi et aux statuts de notre Fédération, nous vous avons réunis en Assemblée Générale annuelle le 29 mai 2021 afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Fédération durant l'exercice clos au 31 décembre 2020 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et renseignements prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Il vous sera ensuite donné lecture du rapport du Commissaire aux Comptes et l'avis de la Commission de Contrôle Économique et de Gestion.

En préambule, nous tenions à vous préciser que par suite des élections du 3 avril 2021, une nouvelle équipe a pris la suite de la précédente, par conséquent, l'équipe en charge des comptes n'a absolument pas participé à la gestion de la fédération pendant toute l'année 2020.

Dans le cadre d'une passation de pouvoir sereine et courtoise entre trésoriers de la FFE, nous avons demandé le 5 avril 2021 au Trésorier en charge des comptes jusqu'au 3 avril 2021, la possibilité d'effectuer une réunion en visioconférence sur les points dont il trouverait utile de nous informer (bilan 2020, provisions etc.), tant il paraît normal que la personne en charge précise son bilan de sortie par simple transparence et continuité efficace dans l'intérêt de notre Fédération.

En réponse, il nous a été signifié le 6 avril 2021 que le cabinet d'Expert-comptable et les commissaires aux comptes pourront nous transmettre les Comptes tels que vus, le vendredi 2 avril, avec les dernières propositions de cadrage des comptes en fonction des informations qui étaient les leurs et qu'il ne voyait pas l'intérêt de consacrer une minute supplémentaire à la nouvelle équipe chargée de la fédération.

Nous avons, à regret, pris acte et constaté que :

- Les comptes 2020 n'étaient pas arrêtés au 3 avril 2021 ;
- Il nous était impossible d'envoyer aux clubs le rapport de gestion à la date au plus tard du 10 avril 2021, et de maintenir l'Assemblée Générale prévue le 24 avril 2021 ;
- Le Comité Directeur du 24 avril 2021 a reporté l'Assemblée Générale annuelle au 29 mai 2021.

Nous nous sommes rapprochés en visioconférence du Cabinet d'Expert-Comptable puis des Commissaires aux comptes, au cours des réunions où nous avons pu constater leurs implications et compétences. Nous avons réalisé une réunion une matinée de travail le 15 avril 2021, au siège fédéral, avec le Cabinet d'expert-comptable pour passer en revue la totalité de la situation au 31 décembre 2020.

Le Comité Directeur a voté l'arrêt des comptes 2020, en autorisant la prise en compte de l'évolution votée à la question n° 21 lors du Comité Directeur du 24 avril, sur la perception par avance des droits d'inscription des interclubs adultes 2020 sur 2021 et, sur la négociation avec la mairie d'Asnières-sur-Seine sur les loyers de la partie basse du château : ces deux actions conduisent à une amélioration globale du résultat 2020 de nos prédécesseurs d'environ 40 000 € et pour les clubs inscrits en 2020, la gratuité des droits d'inscriptions aux interclubs fédéraux pour la saison 2021-2022.

C'est dans ce cadre que nous allons vous présenter la suite de ce rapport.

## ACTIVITÉ DE LA FÉDÉRATION

## I. SITUATION ET ÉVOLUTION DE L'ACTIVITÉ DE LA FÉDÉRATION AU COURS DE L'EXERCICE

La crise sanitaire liée au Covid-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 constituent un événement majeur. Afin d'y faire face, la Fédération a respecté les consignes gouvernementales liées au confinement puis mis en place les dispositifs adéquats lui permettant de mettre en œuvre les gestes barrières et de protéger ainsi ses salariés et ses partenaires.

Au cours de la période les événements suivants ont eu lieu :

- À compter du 16 mars 2020 mise en télétravail d'une partie des salariés avec présence au siège, les autres à 25 % puis adaptation à la charge de travail ;
- Obtention de réduction de cotisation URSSAF et assurance chômage pour un total de 31 K€
- Obtention d'un prêt garanti par l'État (PGE) pour un montant de 340 K€, souscrit à bon escient vu la situation sanitaire et les risques non connus au moment de la souscription.
- Le départ du Directeur Général Monsieur Jérôme VALENTI au 22 juin 2020.
- Annulation des championnats nationaux, de la Coupe de France, toutes compétitions adultes et jeunes en présentiel, et la fermeture à la demande des autorités de la majeure partie des clubs, notre sport étant considéré comme un sport de contact à risque Covid 19 majeur.
- Deux rapports de l'Inspection Générale nous demandant à modifier nos pratiques et règlements sous peine de perte d'un agrément sport avec un potentiel risque financier considérable ;
- Maintien d'une grande activité par internet à destination des femmes grâce à la volonté et l'engagement de Madame Jocelyne WOLFANGEL ;
- Le développement de tournoi et championnat par internet qui ont montré les difficultés du problème de la triche, sans compter les simultanées jouées sur internet ;
- Le maintien des masterclass qui sont passées à deux par semaines en période confinement ;
- Report de toutes les compétitions internationales, excepté les Olympiades et les Championnats d'Europe Jeunes en ligne.
- Perception des frais d'engagement reçus par avance aux clubs sur la Coupe de France et les interclubs fédéraux adultes ;
- Diminution d'environ 4 000 licenciés entre la saison 2019-2020 et 2020-2021 et – 35 % de reprise de licences au 31 décembre 2020.
- La résiliation du bail de la partie basse du Château d'Asnières-sur-Seine ;
- Le Départ du Directeur Technique National Monsieur Christophe PHILIPPE au 22 octobre 2020 et le cumul de fonctions de Madame Mathilde CHOISY comme Directrice Générale et Directrice Technique Nationale ;
- Assemblée Générale avec un double rejet : rejet du rapport financier 2019 et de la prolongation du mandat du Comité Directeur ;
- Nomination de Monsieur MAREK comme Président de la Fédération à compter du 11 décembre 2020 jusqu'aux élections du 3 avril 2021, sur décision du tribunal, avec maintien du Comité Directeur.

## RAPPORT DE GESTION DU TRÉSORIER

### II. ÉVÈNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Depuis le 31 décembre 2020, date de clôture du dernier exercice, il est à noter que la nouvelle équipe dirigeante, issue des élections du 3 avril 2021, a mis en place un plan de reprise présenté dans son programme et validé lors du Comité Directeur du 24 avril 2021.

### III. ACTIVITÉS EN MATIÈRE DE RECHERCHE DE PARTENAIRES ET DE DÉVELOPPEMENT

Nous vous informons que la fédération n'a effectué aucune activité de recherche de partenaires et de développement au cours de l'exercice écoulé.

### IV. ÉVOLUTION PRÉVISIBLE ET PERSPECTIVES

L'exercice 2021 est une année charnière à plus d'un titre :

- L'incidence Covid 19 est difficile à appréhender sur le retour en présentiel en clubs et les conséquences sur l'ensemble des acteurs ;
- Avec en plus des compétitions internationales programmées (Mitropa Cup, Championnats d'Europe individuels Jeunes, Championnats d'Europe des Nations par équipe),
- La mise en place d'un plan de reprise dès l'été 2021 afin de faire face à la perte de licenciés, notamment avec la création d'une licence temporaire limitée de juin à août 2021, qui sera soumise à votre approbation ;
- Les économies pour les clubs sur les réinscriptions en Coupe de France et aux interclubs fédéraux adultes mais aussi l'aide humaine à la demande de subvention ;
- La gratuité des frais d'homologation sur l'ensemble des tournois organisés par les clubs jusqu'au 31 décembre 2021.

De plus, nous attendons beaucoup du déjeuner programmé entre notre Président et Madame la ministre des Sports.

Tout ceci menant à l'élaboration d'un budget 2021 contraint sans l'apport de financements extérieurs, tout en restant raisonnable, si la confiance dans la reprise s'en trouvait encore altérée. La présentation du budget prévisionnel vous expliquera comment ces deux scénarios seront possibles sans mettre en péril notre activité tout en conservant les tarifs actuels pour la saison 2021-2022.

Croyant en un avenir meilleur, l'accent est fortement mis sur la reprise de l'activité Echecs en présentiel.

## RÉSULTATS – AFFECTATION

### I. EXAMEN DU BILAN, DU COMPTE DE RÉSULTAT ET RÉSULTATS

Nous allons vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation (voir Bilan et compte de résultat) et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur qui ont changé au 1er janvier 2020.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, le chiffre d'affaires net s'est élevé à 20 413 euros contre 40 508 euros au 31 décembre 2019 soit une baisse de 50 %.

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 1 163 535 euros contre 1 951 700 euros au titre de l'exercice précédent, soit une baisse de 40 %.

Le montant des achats et autres achats et charges externes s'élève à 401 880 euros contre 1 048 891 euros au titre de 2019, soit une baisse de 62 %.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 3 323 euros contre 8 542 euros au titre de 2019, soit une diminution de 61 %.

**RAPPORT DE GESTION DU TRÉSORIER**

Le montant des salaires et charges sociales s'élève à 226 884 euros contre 308 399 euros au titre de 2019 soit une baisse significative de 26 %.

L'effectif salarié moyen à la clôture de l'exercice s'élève à 5,65 personnes, pour 6 lors de l'exercice antérieur.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions d'exploitation s'élève à 14 238 euros contre 16 776 euros au titre de la période précédente soit une baisse de 15 %.

Les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées au total à 1 021 030 euros contre 1 913 643 euros au titre de 2019 soit une baisse de 47 %, et le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice avec un profit de 163 152 euros contre un excédent de 78 155 euros au titre de l'année 2019, soit une augmentation de 108 %.

Compte tenu d'un résultat financier de 101 euros, le résultat courant avant impôts ressort pour l'exercice à 165 142 euros, soit une hausse de 110 %.

Après prise en compte du résultat exceptionnel de – 14 411 euros contre – 27 381 euros pour l'an dernier soit une baisse de 47 %, le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de 150 732 euros contre un excédent de 51 361 euros au titre de 2019.

Au 31 décembre 2020, le total du bilan de la Fédération, équilibré en actif et en passif, s'élevait à 1 500 806 euros, contre 1 511 955 euros à la clôture du précédent exercice, soit une diminution de 11 149 € (- 0,7 %).

Cette présentation respecte l'aspect de présentation réglementaire devant être fait devant une Assemblée Générale, mais il nous semble important de vous donner un peu plus de détails pour mieux apprécier la situation (document fédéral).

**II. EXAMEN PLUS DÉTAILLÉ DE L'ANNÉE 2020**

Avant de vous exposer dans le détail de l'année 2020, nous tenons à vous informer d'éléments comptables souvent passés sous silence dont il faut pourtant garder toujours en tête lors toutes décisions à prendre.

La Fédération le 1<sup>er</sup> janvier 2020 disposait de 63 897 € en fonds propres que qui se décomposent en :

- 12 536 € de fonds de réserve
- 51 351 € de fonds propres correspondant à l'excédent sur l'exercice 2019

Il ne faut pas confondre l'argent présent sur nos comptes à un instant « T » qui comprend à la fois des fonds perçus par avance à utilisations décalées et nos fonds propres qui correspondent à notre disponible acquis.

Ces fonds propres correspondent :

- Sur l'année 2020 à 20,81 jours d'activité de la fédération (63 897 / (1 120 669 /365)).
- Si l'année 2020 avait constitué une année normale comme 2019 à 2 004 054 € de dépenses, ces fonds propres correspondent à 11,64 jours d'activité (63 897/(2 004 054 /365)).

Si on transpose la situation à un ménage sur l'exercice 2020, cela correspond à une situation où celui-ci se pose perpétuellement la question de comment il va finir ses fins de mois dès le moindre évènement prévu non réalisé ou imprévu.

Le trésorier de la fédération doit perpétuellement surveiller cette situation et ne lui laisse que peu de moyens à mettre à la disposition du Comité Directeur pour le développement. Le trésorier sera toujours l'empêcheur de tout, mais défendant l'intérêt des membres de la fédération, c'est-à-dire les clubs, il se doit d'avoir cette attitude.

La situation de la Fédération n'est pas bonne et non vivable pour sa pérennité. Elle est de nature à inquiéter tout nouveau partenaire. Nous avons comme priorité l'obligation de renforcer nos fonds propres.

**RAPPORT DE GESTION DU TRÉSORIER**

La littérature pour le milieu associatif indique que nos fonds propres devraient se situer au minimum à environ 60 jours d'activité (idéal 90 jours) sans passer sous la barre des 30 jours en cas d'événements exceptionnels.

Nous souhaitons vous apporter un éclairage sur les provisions pour risques qui sont passés de 58 500 € au 31 décembre 2019 à 90 500 € au 31 décembre 2021, soit une augmentation de 54,70 %, représentant environ l'équivalent de 7,5 % du budget annuel 2020.

Il s'agit d'argent bloqué et prévus par la FFE comme dépenses par avance pour pallier des litiges où la responsabilité de la fédération est engagée.

Nous allons commencer par les provisions de risques prévus en 2020 qui ont été soldées en mars et avril 2021, puis par celle en cours :

- La provision pour le litige AIDEF dans le cadre d'une plainte avec constitution de partie civile de l'AIDEF contre le Président de la Fédération en 2011 et la FFE. Le juge d'instruction chargé du dossier a prononcé un non-lieu pour le Président de l'époque et la FFE. Cette décision est conforme à celle déjà précédente sur cette affaire. Ce résultat, uniquement obtenu grâce à l'avocat de M. Jean Claude MOINGT, a été soldé le vendredi 2 avril 2021 par l'équipe précédente. Ce risque n'apparaît plus et revient en disponibilité dans les comptes 2020, soit un retour de 10 000 € dans le résultat 2020.
- 50 000 € dans le conflit opposant le propriétaire du château et la fédération concernant la convention de location de la partie basse du château. Le Président KOUATLY demandant une réduction de la convention pour cas de force majeure du fait d'une impossibilité d'usage par suite de pandémie, la mairie réclamant par huissier l'application du contrat. Par suite des négociations du Président MAREK, avec l'aide de Jean-Claude MOINGT, finalisées dans la première semaine d'avril 2021, par l'équipe en place, nous avons fait parvenir le 23 avril 2021 au cabinet comptable et aux Commissaires aux comptes pour prise en compte, avant envoi du rapport financier et des documents aux clubs, un document des services financiers supprimant la demande de la Mairie d'Asnières. Dans ces conditions le résultat 2020 de l'équipe précédente a été amélioré de 50 000 € par la suppression de 40 000 € de provisions sur 2020 et de 10 000 € sur 2019.
- Ajout de 40 000 € de provisions complémentaires pour couvrir le recours de Jordi Lopez sur un licenciement sans motif réel et sérieux, établi sur questionnement direct des Commissaires aux comptes et demandé pour entrer dans les comptes par l'avocate de la FFE traitant ce dossier, portant la provision totale dans nos comptes au 31 décembre 2020 à 70 000 €. Le Commissaire aux comptes, dans son rapport, va ajouter un avertissement sur une retenue éventuelle d'une discrimination syndicale, pouvant conduire au 31 décembre 2020 à une indemnité de l'ordre de 120 000 € et une réintégration de droit dans les effectifs de la fédération, qui si elle devenait avérée, viendrait en lieu et place de celle de 70 000 €. Il est à noter que ce risque augmente de mois en mois jusqu'à traitement de ce dossier. Des réunions de conciliation sont en cours au moment de l'écriture de ce rapport.
- La provision pour un litige, dans l'affaire de la triche dans le cadre d'une compétition de l'équipe de France, avec Messieurs FELLER et HAUCHARD pour un montant de 15 000 €.
- La provision pour un litige avec la nouvelle Ligue de la réunion avec une provision de risque estimé à 3 500 €.
- Une provision pour un litige avec Monsieur BARRE, licencié de la réunion, pour un montant de 2 000 €.

Concernant ces deux derniers litiges, des discussions avec l'ensemble des acteurs réunionnais seront entamées début juin 2021 pour essayer de trouver une sortie à ces situations.

La Fédération à l'initiative du Président KOUATLY, courant mai 2020 a souscrit un Prêt Garantie par l'état, inscrit dans les comptes à 339 800 €. Du fait de l'incertitude de la situation au niveau incidence financières (licences, compétitions, etc.) et compte tenu de la faiblesse de nos fonds propres représentant un trop faible de jours d'activité, nous ne pouvons qu'approuver cette sage décision et le féliciter pour le montant obtenu avec des intérêts très faibles. L'argent du prêt n'a pas été utilisé en 2020 et se trouve totalement disponible pour 2021.

## RAPPORT DE GESTION DU TRÉSORIER

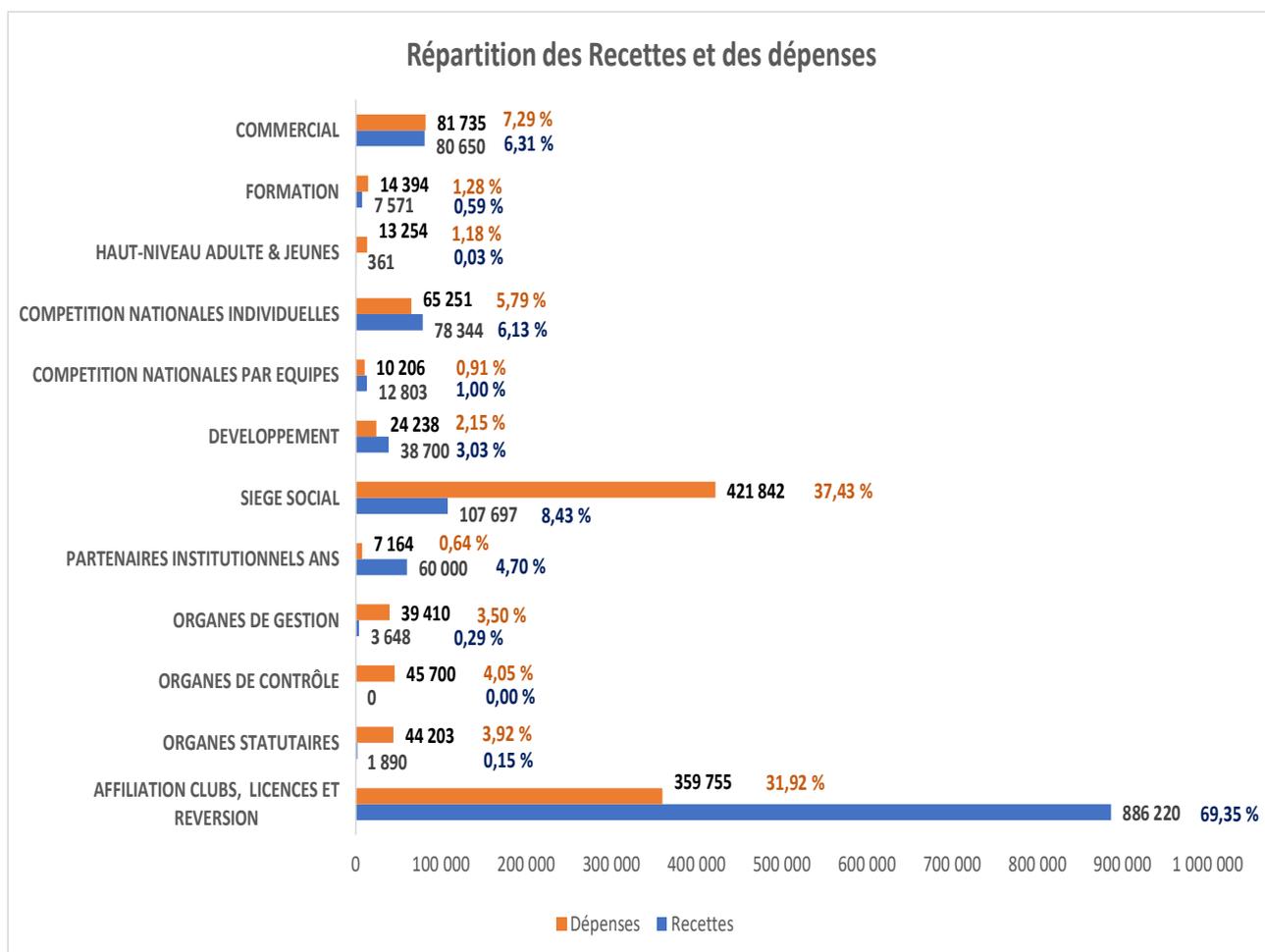
Les pièces comptables consultées dans le peu de temps imparti pour le faire, font apparaître pour un montant total légèrement inférieur à 7 000 € de pièces ne pouvant pas être normalement prise en compte comme justificatif autre le fait de la présence d'un ordonnancement de paiement du Président. Cela représente le cumul de multiples sommes minimales.

À défaut du temps nécessaire de contrôle et l'absence d'une Commission de Contrôle et de Gestion, au moment de la convocation du Comité Directeur du 24 avril 2020 chargé de l'arrêt des comptes et de la nomination des commissions statutaire, il a été demandé au Comité Directeur de ne pas en tenir rigueur, en précisant que ces pratiques ne seront plus admises.

L'audit qui sera entrepris par la CCEG ainsi que la décision de l'Assemblée Générale pourra éventuellement faire revenir sur cette décision.

Les comptes annuels et leurs annexes donnés par le Cabinet d'Expert-comptable fournissent toutes les informations et les explications requises.

Nous vous présentons sur un graphique simplifié les grandes lignes des dépenses et recettes figurant dans le document FFE, joint à ce rapport.

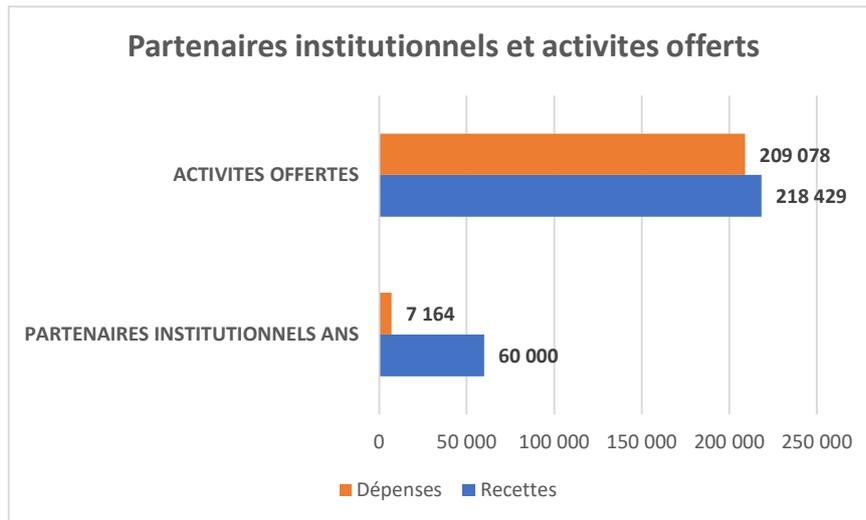


Nous vous invitons à découper en deux pôles pour mieux mesurer l'aspect financier de la gestion 2020 :

- L'un concernera les activités offertes comprenant les partenaires institutionnels, le développement, la formation, les compétitions par équipes et individuelles, le haut niveau et le commercial ;
- L'autre, les licences et la gestion fédérale obligatoire correspondant au siège, les organes de gestion, de contrôle et statutaires.

## RAPPORT DE GESTION DU TRÉSORIER

### Enseignements sur les activités offertes et l'ANS :



Ces deux pôles se sont traduits par :

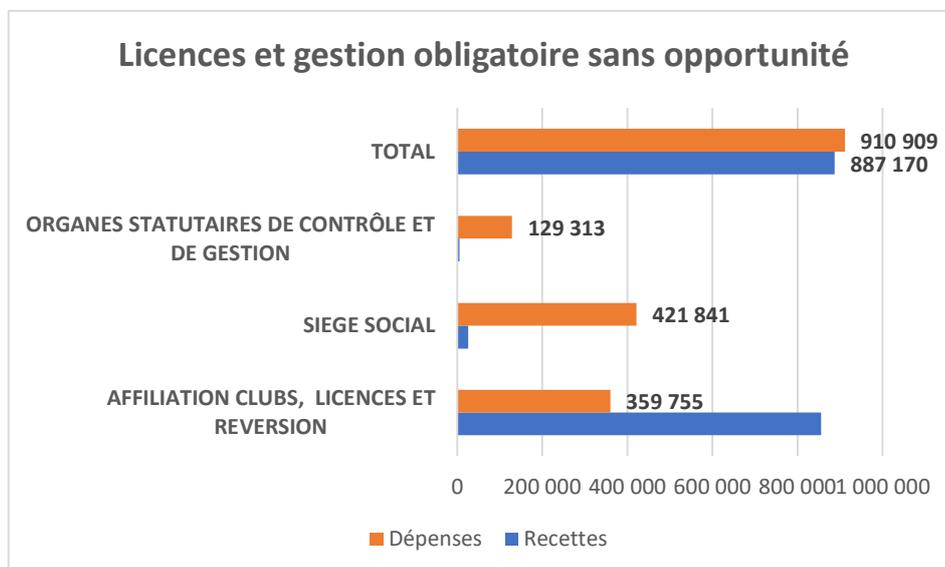
- Un bénéfice de 9 351 € entre les activités fournies et celles offertes, avec 209 078 € d'activités offertes, il ne peut être reproché à la FFE une absence totale d'activités ;
- 52 836 € de bénéfice sur les subventions ANS, situation non étonnante avec 75 % de l'année 2020 empêchant toute pratique en présentiel. Cet aspect n'est qu'un fait exceptionnel subi par la FFE qu'il est préférable de ne pas envisager comme reproductible.

Le montant de 129 313 € des organes statutaires de contrôle et de gestions dans le cadre du système de fonctionnement 2020 voulu par l'équipe précédente ne pouvait pas être réduit.

Les coûts du siège social ne peuvent guère faire l'objet de réduction en dépenses. Néanmoins, du fait des concours de circonstances, des recettes ne peuvent être reproductibles en 2021, savoir 50 000 € de retour de provision déjà évoqué ci-dessus et de 31 391,86 € d'aide de l'état de chômage partiel.

Pour l'affiliation et les licences, les dépenses ne concernent que le retour de cotisations aux Ligues et CDJE qui sont définies par nos statuts et règlement intérieur. Au niveau des recettes, il y a lieu de noter l'octroi par l'état dans le fonds de solidarité d'une somme de 30 893 € qui ne provient pas des clubs et des licenciés. Je tiens à souligner l'action efficace de Mathilde CHOISY sur ce dossier.

Si nous voulons évaluer pour l'avenir, la partie licences et gestion obligatoire sans les facteurs exceptionnels, nous aurions sur la même période le graphique suivant :



**RAPPORT DE GESTION DU TRÉSORIER**

Ce tableau sans tenir compte des opportunités exceptionnelles aurait conduit à un déficit sur ce poste de 23 739 €. Les recettes des licences et affiliations des clubs n'étaient pas suffisantes pour couvrir les frais des licences et de la gestion obligatoire de fonctionnement. Nous invitons nos membres à bien prendre en compte ce paramètre lors de la présentation du budget prévisionnel.

Quelques points complémentaires à ceux déjà évoqués méritent votre information :

- Le montant d'honoraires à des prestataires de 65 448 € qui s'ajoute aux coûts du personnel fédéral.
- Le coût annuel de frais d'avocats pour 44 552 € (3,97 % des dépenses), coût récurrent depuis plusieurs années ;
- Les coûts de leasing d'un camion d'un montant annuel de 7 568,88 € servant de transport du matériel pour des compétitions des championnats de France adultes et jeunes. Ce véhicule n'a plus servi depuis un an, non démarré périodiquement, entretien annuel non effectué. Il y a de grande chance que l'on soit obligé d'engager des dépenses pour le refaire fonctionner ;
- Les honoraires de Madame BASTI, élue du Comité Directeur, d'un montant de 11 500 € pour une mission confiée par le président, et n'ayant pas fait l'objet de l'obligation d'une convention réglementée en assemblée générale. Même en l'absence de convention, la prestation a été réalisée et est engageante pour la fédération, Madame BASTI n'est pas la cause de cette situation problématique. Les Commissaires aux Comptes vous en donneront information lors de leur rapport ;

Le document fédéral, en pièce jointe, est conforme au compte de résultat qui fait apparaître un montant total de ressources de 1 277 884 € et un montant total de dépenses de 1 127 153 €.

Ainsi le résultat de l'exercice se solde par un excédent qui s'établit à 150 282 €.

L'analyse comptable montre que la FFE s'est recroquevillée sur elle-même en minimisant tous les frais liés aux activités du fait de la crise sanitaire. Le manque cruel de fonds propres et de réserves depuis toujours, malheureusement indispensable en cas d'évènements exceptionnels, est un levier manquant.

L'excédent de l'exercice constitue un résultat en trompe-l'œil qu'une analyse rapide montre :

- 50 000 € issus d'une annulation de provision négociée par l'équipe qui n'en avait pas la gestion ;
- 10 000 € issus d'une annulation de risque juridique dans l'affaire AIEDF contre la FFE, manne financière uniquement arrivée grâce aux efforts d'un avocat ne défendant pas la FFE ;
- 31 391,86 € d'aide de l'état de chômage partiel ;
- 30 893 € d'aide de l'état provenant du fonds de solidarité de l'état pour perte du chiffre d'affaires de la FFE.

En additionnant les chiffres ci-dessus, nous arrivons à 122 284,86 € qui ne proviennent pas de l'activité fédérale qui sans leur existence, aurait ramené l'excédent de résultat sur 2020 à 27 997,14 €. À cela, si nous ajoutons 52 836 € d'excédent sur les subventions ANS qui n'ont pu être effectués, l'année 2020 se serait soldée par un déficit de -24 838,86 € proche du prévisionnel présenté par le trésorier de l'équipe précédente lors de l'Assemblée Générale du 5 décembre 2020, savoir – 30 320 € annoncés.

Quitte à se recroqueviller sur elle-même, la fédération aurait pu aller au maximum possible afin d'améliorer le résultat, sans gros effort. Elle aurait pu dégager un bénéfice de 220 000 € et consacrer à renforcer le plan de relance en affectant les 70 000 € supplémentaires à une action sur une réduction exceptionnelle sur les licences A adulte prise dans l'automne 2020 : dommage d'être passé à côté de cette opportunité.

**III. PROPOSITION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT**

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 150 282 euros.

## RAPPORT DE GESTION DU TRÉSORIER

Nous vous proposons également de bien vouloir affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2020 de la manière suivante : Vote à réaliser

- Bénéfice de l'exercice 161 908 euros
- Report à nouveau 0 euro

Solde 150 282 euros en fonds propres.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Fédération seraient de 214 629 euros.

Cette affectation permettra d'obtenir avec le prévisionnel qui vous sera présenté, des fonds propres équivalents à 58,78 jours d'activité de la fédération (214 629 / (1 332 830 /365)) et dans le cas d'un budget équivalent à 2019 à 39,09 jours d'activité de la fédération (214 629 / (2 004 054/365)). Cette affectation permettrait de se consacrer sereinement au développement général, à la reprise et l'aide aux clubs.

### ADMINISTRATION ET CONTRÔLE DE LA FÉDÉRATION

Nous vous précisons que lors de l'assemblée générale du 3 avril 2021 la liste « Ouverture 2020 » avec à sa tête M. Éloi RELANGE a été élue. Son mandat est d'une durée maximale de 4 ans et au plus tard au 31 décembre de l'année des jeux Olympiques d'été de 2024.

La gestion jusqu'au 3 avril 2021 était assurée par l'ancienne mandature.

Une Commission de Contrôle Économique et de Gestion a été nommée le 24 avril 2021.

Le mandat du Cabinet d'Expert-comptable a été reconduit lors de la deuxième semaine d'avril 2021 et celui des Commissaires aux comptes se poursuit.

\*\*\*

En conclusion, nous souhaitons que les deux propositions emportent votre approbation.

Nous vous invitons, après la lecture du rapport présenté par votre Commissaire aux Comptes et le rapport de la Commission de Contrôle Économique et de Gestion, à adopter les résolutions que nous soumettons à votre vote, à savoir :

- Approbation du rapport financier
- Approbation de l'affectation du résultat